

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 26
Absent : 1

**OBJET : RESSOURCES
HUMAINES :**

**Règlement intérieur
du personnel**

L'an deux mille quatorze
le trente du mois de septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2014.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Sonia CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie
GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Marc
LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/
DRAGONI José.
PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Jean-Marc GIMENEZ / Martine
DUNOYER DE SEGONZAC à Romain BIANCHI / Emmanuelle
GAZIELLO à Pierre VESTRI
ABSENT : Gracienne DODAIN
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code du travail

Vu l'avis du comité technique paritaire

Après avoir entendu le rapport de présentation de la
délibération,

CONSIDERANT l'intérêt pour les agents de pouvoir se référer à
un règlement intérieur,

CONSIDERANT l'utilité pour l'ensemble des agents
intervenants sur un même périmètre au profit de différentes
collectivités,

Il est décidé au conseil municipal de valider le Règlement
intérieur des agents des collectivités drapoises (ville, régie de
l'eau, Caisse des écoles, CCAS et SICTEU (après délibérations
concordantes)).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture le : 30/09/14
et publication en
mairie le : 30/09/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

